



## Mise au concours

# Prix Expo 2010



**L'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT) lance un appel de candidatures pour le Prix Expo 2010. Ce concours s'adresse aux expositions consacrées aux sciences naturelles.**

### Le Prix Expo

Par le Prix Expo, la SCNAT récompense des expositions qui suscitent la passion de la nature et des sciences naturelles auprès d'un large public, de façon vivante et scientifiquement fondée. Les expositions doivent avoir été présentées en Suisse pendant au moins six mois de l'année 2010/11 et se servir de l'une des quatre langues nationales. Le Prix Expo est doté de CHF 10 000.– et décerné annuellement par la SCNAT.

### Nouveau: une distinction pour un engagement à long terme

En Suisse, de nombreux petits établissements se distinguent moins par de grandes expositions que par l'organisation régulière d'expositions-dossiers, d'événements et d'autres présentations temporaires. La SCNAT souhaite honorer dorénavant ce genre d'engagement: elle attribuera le Prix Expo périodiquement aussi à des institutions qui se distinguent pendant une longue période par des prestations de haut niveau. Elle acceptera les candidatures de ce genre également chaque année dans le cadre de la mise au concours du Prix Expo ordinaire. Le rythme de la remise de cette nouvelle récompense dépendra de la qualité des dossiers déposés.

### Procédure

Les candidatures pour le Prix Expo sont déposées par les musées qui présentent une exposition. En outre, les organisations membres (sociétés régionales des sciences naturelles, sociétés spécialisées) et unités d'organisation de la SCNAT peuvent remettre des propositions. A noter que dix pour cent au maximum du budget d'une exposition proposée pour le Prix Expo peut être supporté par la SCNAT.

Les candidatures sont évaluées par un jury composé de personnalités des sciences, des arts et de la pédagogie. Dans le cas des expositions d'au moins six mois de durée, le jury complète l'examen des dossiers les plus convaincants par une visite de l'exposition. Par contre, les candidatures pour la récompense de prestations de longue durée sont évaluées sur la base de la documentation remise, qui rend compte des activités de l'établissement pendant les trois dernières années.

Le jury évalue le niveau scientifique, la mise en œuvre didactique, la présentation artistique et l'originalité des expositions. Il établit une short-list des meilleures candidatures, parmi lesquelles il choisit l'exposition lauréate. Les années où il est attribué aussi à un engagement à long terme, le Prix Expo peut être décerné à double.

Le Prix Expo est remis aux concepteurs de l'exposition lors d'une cérémonie à laquelle participent des hôtes de marque. La SCNAT assume l'organisation et les frais de cette manifestation.



### Conditions de participation et documents

Vous trouverez les formulaires de candidature au Prix Expo 2010 à l'adresse [www.scnat.ch/f/Preise/Prix\\_Expo](http://www.scnat.ch/f/Preise/Prix_Expo).

Pour les deux formes de candidature (expositions d'une durée de plus de six mois et engagements à long terme), les dossiers complets doivent être déposés jusqu'au **1<sup>er</sup> février 2010** à l'adresse suivante :

**Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT)**  
Secrétariat général  
Schwarztorstrasse 9  
3007 Berne

### Remarque :

Les expositions d'une durée d'au moins six mois, qui commenceront après le 1<sup>er</sup> septembre 2010, seront prises en considération pour l'année suivante.

Dans le cas d'expositions permanentes, la candidature doit avoir lieu dans l'intervalle d'une année après l'ouverture de l'exposition.

### Pour de plus amples informations :

Britta Meys  
T 031 310 40 36  
[meys@scnat.ch](mailto:meys@scnat.ch)

sc | nat <sup>+</sup>

Swiss Academy of Sciences  
Akademie der Naturwissenschaften  
Accademia di scienze naturali  
Académie des sciences naturelles